

ASSEMBLÉE NATIONALE W. 450-0061017

Québec, le 21 août 2006

21 août 2006 9445

Monsieur François Côté Secrétaire général de l'Assemblée nationale Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires Bureau 2.50 Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET:

Élections partielles du 14 août 2006

Circonscriptions électorales de Pointe-aux-Trembles et de Taillon

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets la liste des candidats proclamés élus dans les circonscriptions électorales de Pointe-aux-Trembles et de Taillon à la suite des élections partielles du 14 août 2006. Ces élections ont été déclenchées en vertu du décret du gouvernement pris en date du 11 juillet 2006.

Je vous rappelle qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 380 « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale,

Marcel Blanchel

Marcel Blanchet

p. j. (1)



## Loi électorale

## Candidats proclamés élus Élections partielles de Pointe-aux-Trembles et de Taillon

\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que les candidats ci-après désignés ont été élus lors des élections partielles tenues le 14 août 2006.

\* \* \* \*

Candidat élu	Appartenance politique
André Boisclair	Parti québécois
Marie Malavoy	Parti québécois
	André Boisclair

Élection tenue à la suite de la démission de Mme Nicole Léger Élection tenue à la suite de la démission de Mme Pauline Marois

Québec, le 21 août 2006

Le directeur général des élections

Marcel Blandol

et président de la Commission de la représentation électorale,

Marcel Blanchet



W.